



Le petit Savignois

Info – avril 2021

Responsable de publication : Vincent Chenu

Vous informer et être clair avec vous...

En ce début de printemps, il est temps de vous donner des nouvelles de notre village.



Dans le domaine du développement durable, depuis quelques semaines, vous avez sans doute remarqué de nouveaux « habitants » sur la plaine des Grassinières. Vingt-cinq brebis solognotes y ont pris leur résidence depuis le 15 mars dernier à la faveur d'une **convention d'éco-pâturage** d'un an signée avec un éleveur local. Il s'agit ainsi de réduire notre empreinte écologique et préserver la biodiversité : les brebis solognotes maintiennent la végétation en prairie tout au long de l'année et les insectes pollinisateurs peuvent s'y développer. Nous y voyions également une diminution des activités de tonte de nos agents, des économies de carburant et une réduction des nuisances sonores.

Nous avons obtenu **le 1^{er} Prix départemental du Label Villes et Villages Fleuris pour l'année 2020**. Ce prix récompense « *la forte cohésion entre les élus et les techniciens ainsi que le suivi des conseils donnés lors des précédentes visites* » pour poursuivre les efforts d'embellissement et de fleurissement de la commune depuis 2017. Lors de son dernier passage, le jury a notamment été sensible au carré de la biodiversité et à la spirale d'herbes aromatiques plantées à proximité de la mare des Grassinières.



Nous avons également répondu à un appel à projets afin d'élaborer un **Atlas de la biodiversité communale sur Savigny**. Nous participons aussi à l'opération **Défi Zéro Déchet Vert** organisée par Grand Poitiers et Compost'âge. Nous poursuivons notre travail pour obtenir un deuxième papillon de Terre Saine afin de valoriser notre politique « zéro pesticide » dans l'entretien des espaces verts du village. Enfin, dernièrement, sur proposition de nos agents, la mare des Grassinières a été agrémentée d'un arbre.



C'est officiel ! **A la rentrée prochaine, notre école comptera une classe supplémentaire.** Des travaux d'aménagement seront réalisés cet été pour équiper une salle existante qui sert en ce moment à différentes activités scolaires et aux conseils d'école. Une porte issue de secours a également été installée dans la classe de Catherine Vulliez ; le toit en bac acier a été changé, l'éclairage également dans la classe de Christelle Bertrand. De plus, l'ancien bureau de direction de l'école est en cours de rafraichissement.



En ce qui concerne la voirie, d'importants travaux ont été réalisés durant les vacances de Pâques au niveau de la Périnière. Comme vous le savez, le muret était fragilisé depuis de nombreuses années et s'est écroulé en partie en novembre dernier, risquant d'emporter avec lui une partie de la voirie. Un soutènement écologique de la mare vient d'être réalisé par l'entreprise Bonnet, sous la direction des services techniques de Grand Poitiers tandis que les voies d'eau et d'assainissement qui passent sous la RD89 ont été remplacées par les services du département.

La nouvelle passerelle sera installée une fois les travaux terminés et le passage piéton sera sécurisé. Au niveau du fossé de la Périnière jusqu' au lagunage, nous allons, dans un premier temps, enlever les principaux « bouchons » afin de prévenir le risque inondation.



D'autres travaux d'enrobé sont également envisagés, à la fois à Fontaine et à Charenton, normalement d'ici la fin du premier semestre, de même que le cheminement pour sécuriser le déplacement des enfants au niveau de la Mingoire. Enfin, en ce qui concerne nos bâtiments, **le local chasse** a été carrelé tant au niveau des murs que du sol.

En termes de mobilité, vous pouvez utiliser la ligne 34 -Pouillé-Centre multimodal de Vitalis qui dessert le centre bourg quotidiennement en étant accessible à tous (dépliants de trajets et horaires en mairie ou sur le site de Vitalis).

Il vous est possible également de solliciter l'association Vienne et Moulière Solidarité, notamment pour celles et ceux qui ne peuvent se déplacer afin d'aller à un rendez-vous médical, se faire vacciner...

Gros plan sur la Mare de la Périnière

La commune de Savigny l'Evescault présente un intérêt particulier pour la préservation de ces mares et milieux humides les plus menacés, par la destruction physique (comblement, drainage,...) et par le changement climatique.

La présence de l'eau et des habitats naturels qui y sont associés est un atout pour le territoire. Mais sa présence en excès peut également présenter des inconvénients sous formes d'inondations par ruissellement. Les interventions sur les milieux humides de Savigny-l'Evescault demandent donc une vision globale et une approche coordonnée afin d'adopter la solution la plus équilibrée entre ces deux enjeux. C'est l'adoption de cette approche coordonnée qui a permis de faire évoluer le projet de la mare de la Périnière.

Le mur d'enceinte de la mare de la Périnière, assurant le soutènement d'une voie communale, menaçait ruine. La solution radicale d'un comblement de la mare a été rapidement écartée par l'équipe municipale afin de tenir compte des enjeux de biodiversité et d'inondation.

La solution technique d'un épaulement du mur existant, après arasement de sa partie en élévation, présente plusieurs avantages : délais et coûts des travaux réduits, peu d'impact sur la structure de la mare (notamment la couche d'argile assurant l'étanchéité) et création d'un grand nombre d'anfractuosités propices à l'installation d'une faune et d'une flore diversifiées. La coordination des différents intervenants ne permettant pas d'attendre la période idéale d'intervention, il n'a pas été

effectué de curage des boues afin de préserver les refuges de la faune en place. L'élagage raisonné de la végétation, afin qu'elle ne soit pas dégradée par les engins de chantier, a été effectué par les agents des milieux naturels de Grand Poitiers.

Suite au diagnostic partagé entre les différents acteurs mobilisés par l'équipe municipale, le Département de la Vienne a effectué de manière concomitante le remplacement d'une buse sous la RD 89 par un pont-cadre sur la largeur de la chaussée. Cette largeur limitée permet de réduire les coûts et de ne pas générer une trop longue portion « au noir », défavorable à la circulation de la faune sauvage dans cet ouvrage inférieur. Le rétablissement de la continuité piétonne sera assuré comme précédemment par une passerelle dont les ancrages préserveront la naturalité des berges du fossé pour un coût moindre.

Menacée de comblement, la mare de la Périnière a finalement été conservée, son potentiel d'accueil de la biodiversité renforcé et son rôle dans le fonctionnement hydraulique de la commune préservé.

Mare temporaire ou permanente, mare prairiale ou forestière, mare rurale ou urbaine, toutes les formes de mares constituent des trésors de biodiversité extrêmement menacés que nous devons préserver. C'est ce que nous avons fait pour la mare de la Périnière.

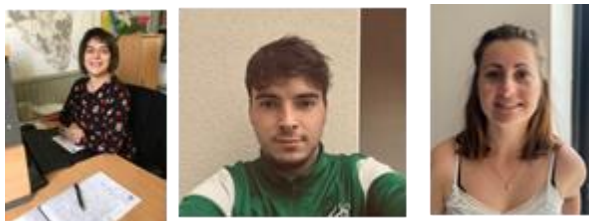
Yvonnick Guinard – Ingénieur biodiversité – milieux naturels

Info brèves

- **Concernant les problèmes de distribution de courrier**, nous avons fait le nécessaire auprès de la Poste, n'hésitez pas à nous signaler d'éventuelles nouvelles difficultés.
- Bien qu'il vous ait été annoncé une **nouvelle station d'épuration** pour fin 2020 - début 2021, nous recherchons toujours un terrain pour réaliser cette infrastructure qui devient plus que nécessaire.
- Sachez que je suis heureux que, suite à l'application du **règlement intérieur** fin 2020, l'ensemble des conseillers participe enfin aux commissions ; une nouveauté également : l'ensemble des élus perçoit une indemnité pour leur implication dans la vie communale.

Personnel

Depuis le départ, le 15 mars dernier, de notre secrétaire Mathilde Le Bot, **nous avons recruté Nadine Bujon** comme Adjointe administrative. Ses expériences récentes dans les mairies de Ligugé et de Saint-Georges-Les Baillargeaux nous seront précieuses dans l'exercice de nos missions d'élus et l'accueil des habitants.



Pour assurer la sécurité de nos enfants à l'école dans ce contexte sans précédent, nous avons pris un certain nombre de mesures nécessaires et obligatoires pour respecter le protocole sanitaire dont le recrutement d'un agent supplémentaire ; suite au départ de Laurane Dupuis, nous l'avons remplacé par Amandine Aguado (en contrat aidé), avec Valentin Germon (en service civique) qui anime les temps périscolaires.

Bienvenue à eux.

Je vous informe que je n'ai pas hésité dernièrement à intervenir dans la presse au sujet du **projet de contournement dit de Mignaloux-Beauvoir**. J'ai pris position pour rappeler que, pour le moment, rien n'est encore tranché et que les solutions recherchées dans ce dossier sont celles qui ne consomment pas ou peu de terres agricoles et n'impactent pas l'environnement et la biodiversité (d'où l'atlas de la biodiversité !). Et que je ne peux qu'être contre une déviation qui passe par Savigny.

Ordures ménagères

Nous avons pu prendre récemment possession de **nouveaux conteneurs jaune et marron** en remplacement des sacs plastiques bleus et jaunes. Il s'agit, pour Grand Poitiers, de simplifier les consignes de tri des papiers et des emballages.

La Communauté urbaine met également à notre disposition des poubelles de cuisine pour recueillir les restes alimentaires ainsi que des composteurs pour les éliminer de manière écologique. Un kit d'information nous a été distribué pour nous aider dans ses nouvelles démarches.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie. Nous irons à votre rencontre comme nous l'avons fait dernièrement à la Tête à Germain.

Un été déconfiné ?

Dans une situation sanitaire contrainte, l'équipe municipale réfléchit néanmoins à un programme « allégé » d'activités culturelles cet été. Nous espérons, en effet, que le gouvernement desserre les contraintes qui nous empêchent dans notre vie collective.

Quelques manifestations en préparation : la fête des Grassinières, la fête de l'Abeille, le vide-grenier et d'autres surprises !

Dans le cadre d'une animation pour les journées européennes du Patrimoine du 18 et 19 septembre 2021, la Mairie souhaiterait vous emprunter du matériel d'école : mobilier, des accessoires, des photos de classe anciennes ou plus récentes prises à Savigny. Contactez la mairie !

Situation financière de la commune

J'en viens maintenant à la question qui me taraude depuis plusieurs semaines : **la situation financière de Savigny**. Dorénavant, en tant que maire, je peux accéder à différentes informations dont je ne disposais pas comme 1^{er} Adjoint.

Par le passé, il nous a toujours été présenté, en conseil et au travers des différentes communications, que la commune bénéficiait d'une santé financière saine et qu'on pouvait s'en féliciter ! C'est d'ailleurs ce qui nous a été rappelé dans un courrier que chaque élu a reçu de mon prédécesseur, en mars 2020.

Mais la réalité de nos finances est toute autre.

A notre arrivée, en mai 2020, une fois les urgences sanitaires appréhendées et gérées et la rentrée scolaire effectuée, j'ai demandé une analyse financière de notre commune à la direction « budget-finances » de Grand Poitiers (GP).-A ma grande surprise, le responsable du Pôle Ingénierie Financière de la Direction Budget-Finances de GP me présenta alors une analyse restituée courant 2019 à mon prédécesseur.

Découvrant ce document qui présentait une situation financière dégradée de la commune, j'ai **immédiatement demandé une projection financière, que nous avons reçue début 2021, prenant en compte l'évolution de la population pour les cinq ans à venir**. A la réception de ces informations, j'ai donc décidé d'organiser, pour l'ensemble des élus, le 29 mars, une présentation de cette situation financière ; celle-ci s'analyse au regard d'éléments prospectifs et ne s'arrête pas seulement à la lecture de l'excédent d'une ou plusieurs années (excédent cumulé) qui donne une réalité faussement « améliorée » de nos finances. C'est pourquoi, tous les ans, il nous faudra dorénavant organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB), une disposition qui n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants mais qui devient indispensable pour évaluer le redressement progressif de nos ressources financières.

Expliquée de façon pédagogique par le responsable du Pôle Ingénierie Financière de GP40, notre situation financière, **confirmée également par le percepteur**, est considérée comme fragile et dégradée.

Épargne brute = recettes réelles de fonctionnement
– dépenses réelles de fonctionnement.

Épargne nette = épargne brute – remboursement
du capital de la dette (doit être supérieure à 0 car
permet d'autofinancer les investissements)

Tout d'abord, parce que notre épargne nette se dégrade depuis 2017 (négative depuis 2020) plaçant la commune au **niveau d'alerte 1 dit de vigilance**. Il faut savoir qu'en moyenne, la capacité d'autofinancement par habitant pour des communes de 500 à 2000 habitants était, en 2019, de 164€ en moyenne contre seulement 106€ par habitants à Savigny (chiffres GP40).

Classement des niveaux d'alerte selon GP40 qui aide les communes qui les sollicitent

Niveau 1 = épargne nette négative : Vigilance

Niveau 2 = épargne brute négative : Alerte

Niveau 3 = déséquilibre budgétaire

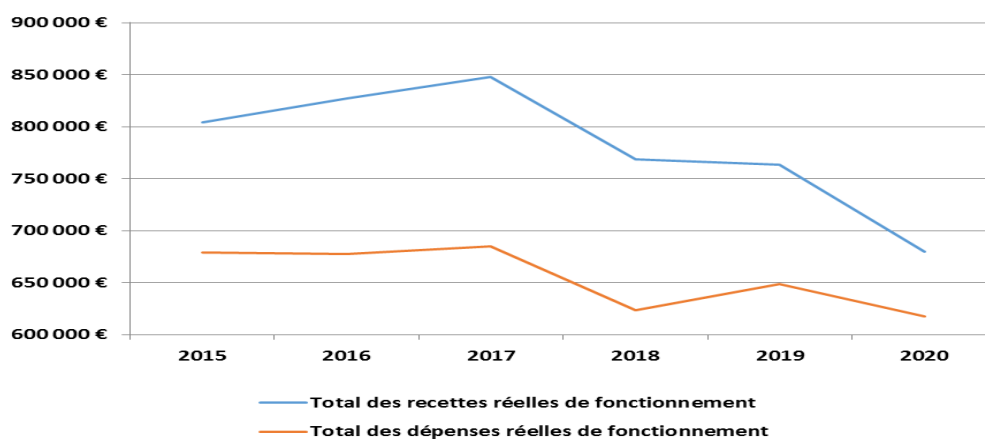
Capacité de désendettement = dette / épargne brute

Niveau 3 : incapacité à rembourser le capital de la dette avec l'épargne brute + les ressources propres ; intervention de la Préfecture pour régler le budget

A l'inverse, l'encours de la dette (le capital restant dû) de Savigny au 31 décembre 2020 était de 648€ par habitant alors qu'il est de 525€ pour les communes de même taille du département et de 523€ pour les communes de la région. Il y a donc un delta **où nous avons une dette par habitant de 125€ supérieurs à la moyenne des**

communes de même taille du département et une contribution des habitants au fonctionnement de la commune inférieure de 58€...

De plus, la Dotation Globale de Fonctionnement que nous verse l'État a lourdement chuté : -100 000€ cumulés depuis 2017 et la baisse de cette DGF va encore se poursuivre... Sans compter la perte de recettes et d'aides à l'emploi liée au dispositif Emploi d'Avenir (qui donnait sa chance aux jeunes sans qualification) qu'a supprimé le gouvernement à son arrivée. **Nous avons donc perdu plus de 168 000€ de recettes depuis 2017 ! Et nos recettes diminuent beaucoup plus vite que nos dépenses !**



Enfin, par voie de conséquence, sur la base des différents emprunts réalisés depuis 2015, notre capacité de désendettement se détériore malgré la diminution de l'encours de dette (emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre 2020) et atteint **le niveau d'alerte (12 ans)** alors que la moyenne des communes comme la nôtre est de 4 ans.

L'analyse démontre que nous sommes plus que limités pour emprunter et que nos dépenses de fonctionnement qui sont linéaires depuis plusieurs années avec un patrimoine bâti plus important vont devoir être augmentées pour l'entretenir.

Nous ne pouvons pas supprimer des postes, notamment dans un contexte sanitaire compliqué ni stopper les investissements dits « d'entretien » au risque que notre patrimoine se dégrade davantage et nous coûte encore plus cher à préserver.

Nous ne pouvons pas non plus ne rien faire pour notre environnement ; *l'Atlas de la biodiversité* a vocation à identifier notre faune et notre flore, contribuer à la définition des zones à développer ou non à l'avenir en prévision du futur *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal* dans le but de nous protéger d'éventuelles infrastructures invasives (reste à charge de 4 910€ pour la commune si nous sommes éligibles à cet appel à projets).

Mon équipe et moi-même avons dû faire un choix : laisser courir notre endettement alors que la crise sanitaire persistante diminue nos recettes (salles des fêtes fermées, locations inexistantes, etc) et augmentent nos dépenses, dès 2023, au risque de tomber dans un déséquilibre budgétaire irrémédiable qui pousserait la préfecture à intervenir et à nous mettre sous tutelle dans les années qui viennent. Ou bien agir sur le seul levier qu'il nous reste : la fiscalité. Plusieurs simulations nous ont donc été présentées nous imposant « dans l'idéal » une augmentation de 25% du taux de la taxe foncière afin de retrouver une épargne légèrement nette dès 2021.

Nous avons pourtant opté pour **une solution alternative** afin de retrouver des marges de manœuvre. **Sans augmentation**, les recettes prévisionnelles de fonctionnement ne pourront pas couvrir nos dépenses prévisionnelles de fonctionnement et le remboursement de la dette (emprunts), donnant un **solde fortement négatif aux alentours de -40 000€ à -45 000€**.

Pour autant, le niveau de nos dépenses en 2020 est au plus bas (même si des dépenses n'ont pas été réalisées, en 2020, en raison de la fermeture de l'école) tout en ayant supporté le coût de la crise sanitaire estimé à environ 30 000€ pour nos finances.

Dépenses de fonctionnement	2017	2018	2019	Moyenne des 3 dernières années
	685 267,14	623674,91	648607,27	652 516,44

En 2021, nous allons devoir poursuivre nos dépenses liées au protocole sanitaire afin de protéger nos enfants et nos agents du virus, dépenser aussi davantage pour assurer certains travaux ou mises aux normes : l'aménagement de la nouvelle classe (installation électriques et point d'eau) et l'achat de matériels (bureaux, chaises, tableau numérique...), l'entretien de nos bâtiments au regard des obligations règlementaires (salle des Grassinières, bar-hôtel-restaurant...).

Il nous faudra également agir sur les dépenses (alors que nous allons en avoir davantage) cette année et les années suivantes et reporter des investissements (déjà bien inférieurs en 2020 par rapport aux années précédentes) comme la couverture du Corto, la VMC dans trois classes et les travaux de l'étang qui seront étalés sur trois exercices et, comme précisé en conseil municipal, ne se feront que si nous obtenons les subventions afin de ne pas lisser sur le mandat pour espérer dégager quelques marges de manœuvre sans augmenter davantage le taux de la taxe foncière.

Notons qu'en 2020, nous avons réussi à obtenir presque 80% de subventions (seuil maximal) pour réaliser nos différents projets d'investissements d'entretien.

Comparativement à 2019, le budget primitif 2021 est en baisse de 17 000€ malgré une masse salariale prévisionnelle qui augmente de 20 000€, essentiellement liée à la crise sanitaire (poste supplémentaire à la cantine garderie en raison du passage à trois services et service civique) et à des titularisations lancées début 2020, sous le précédent mandat.

Enfin, sur les 40 communes de Grand Poitiers, Savigny affiche, depuis des années, **l'un des taux les plus faibles** en ce qui concerne l'assiette communale de la Taxe foncière soit 9,45% (nous sommes 39^{ème} sur 40 !), un taux semblable à celui de Chasseneuil du Poitou (38^{ème}) qui est la commune par habitant la plus riche de l'agglomération grâce notamment à son fort tissu d'entreprises.

Qui plus est, la suppression de la taxe d'habitation a permis, en moyenne, un gain cumulé de 739 euros pour les foyers modestes et de 277 euros pour les foyers plus aisés.

Au moment où la Communauté urbaine a choisi de majorer son taux de prélèvement après avoir augmenté la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) sur cette partie du territoire, j'ai conscience qu'ajouter cette augmentation de notre taxe foncière, dans une situation économique et sanitaire extrêmement compliquée pour le pays et chacun d'entre nous, est difficile.

Force est de constater qu'il aurait été judicieux d'augmenter progressivement notre fiscalité depuis 2017 afin d'en lisser le coût pour les contribuables que nous sommes tous. Je le regrette profondément aujourd'hui car nous sommes imposés des décisions douloureuses.

Vous l'aurez compris, la situation est compliquée. Nous espérons que l'année 2021 sera meilleure que 2020 en termes de recettes. Nous avons fait le choix d'augmenter du minimum au risque d'être une nouvelle fois juste à la fin de l'année : une hausse de la fiscalité de 18% qui doit permettre de générer une recette complémentaire de 46 931€ correspondant à un effort, pour chaque foyer savignois, en moyenne de 7,75€ par mois.

Bien évidemment, cela ne pourra se réaliser qu'à condition qu'il n'y ait pas de baisses supplémentaires de dotations ou de « catastrophe » comme nous avons pu avoir en 2020 avec le muret de la Périnière...

Notre mandat a donc pour objectif dorénavant :

- D'assainir les finances dégradées de notre commune.
- D'investir à minima pour entretenir notre patrimoine bâti et naturel.

Et, si des opportunités telles que de nouvelles sources de financement s'offrent à nous, nous améliorerons et faciliterons le quotidien de chacun.

Vous pouvez retrouver l'analyse par Grand Poitiers sur notre site Internet.

Nous espérons retourner à une vie normale très rapidement nous permettant de nous retrouver lors de manifestations ou de réunions où nous pourrions enfin échanger.

Prenez soin de vous.

Votre maire, Vincent Chenu.

Et maintenant, 1 an après

Cela fait maintenant 1 an que nous sommes conseillers municipaux au sein de la commune.

Motivés par cette fonction, nous avons réalisé à titre personnel des formations sur le fonctionnement d'un conseil municipal et sur la gestion d'un budget communal.

Nous avons également voulu être sur une opposition constructive. Sur la première année, nos votes sont les suivants : 75 % « pour » les propositions de la majorité, 15 % d'abstention et 10 % « contre ».

La première année a été pour le Maire, le temps de faire un état des lieux et de gérer la crise sanitaire.

Néanmoins, lors de la majorité des conseils municipaux, le Maire s'offusque de rencontrer des situations dont il n'avait pas connaissance. Il était pourtant le 1er adjoint lors du dernier mandat et à voter toutes les délibérations et les budgets associés.

Nous profitons de cet espace qui nous est réservé pour réaffirmer qu'il ne faut pas regarder dans le rétroviseur. Le rôle du Maire est d'avoir une vision sur l'avenir, nous attendons maintenant sa politique générale qui accompagnera le développement de la commune sans forcément s'aligner sur la communauté urbaine du Grand Poitiers.

Si l'actualité de Savigny vous intéresse et que vous souhaitez connaître nos points de vues et les comptes rendus des réunions, nous vous invitons à nous rejoindre sur notre page Facebook : Denis Sibille et Yohann Brunet, élus municipaux de Savigny l'Evescault.

Prenez soin de vous

Denis et Yohann

Ne pas jeter sur la voie publique

